

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 50 (1924)
Heft: 5

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

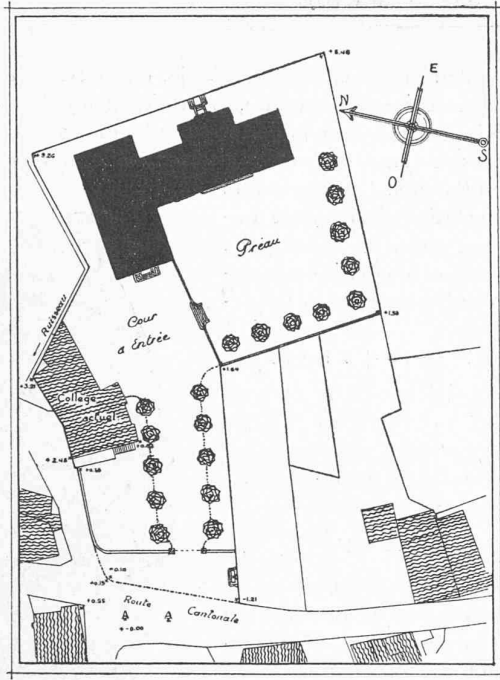
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

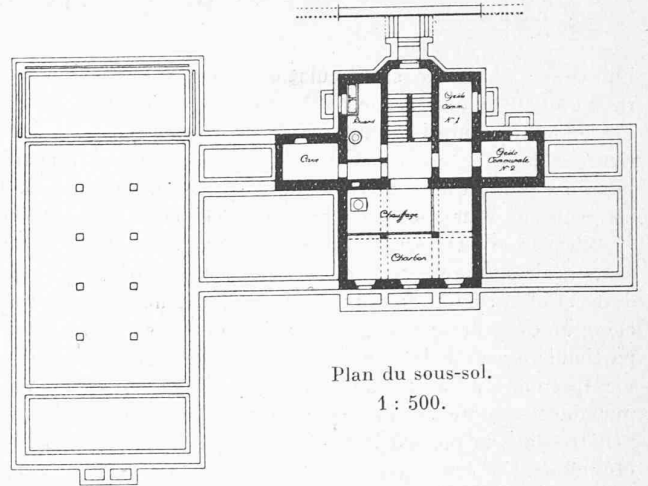
Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

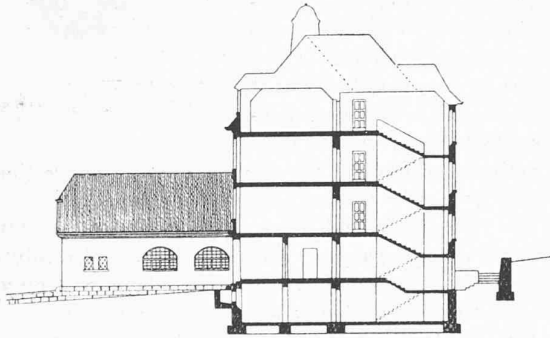
CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'UN BATIMENT SCOLAIRE, A BLONAY



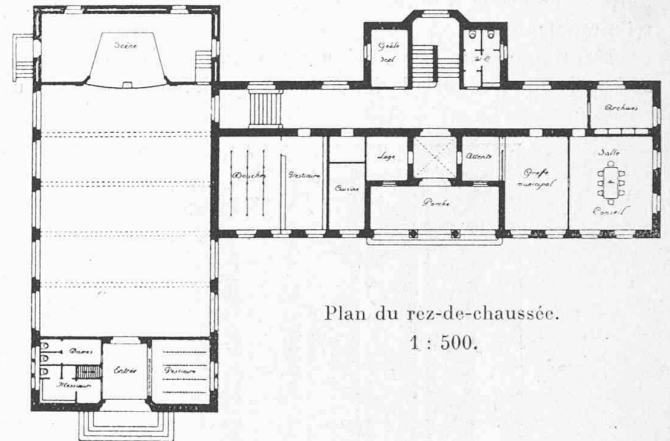
Plan de situation. — 1 : 1500.



Plan du sous-sol.
1 : 500.



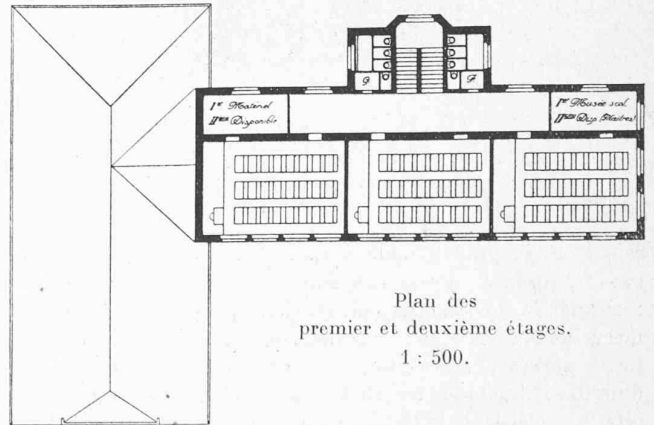
Coupe transversale. — 1 : 500.



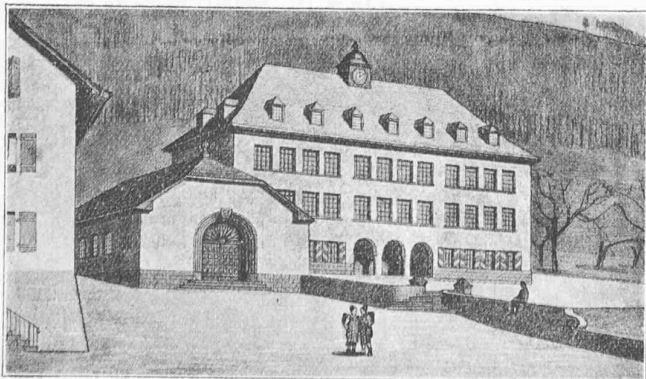
Plan du rez-de-chaussée.
1 : 500.



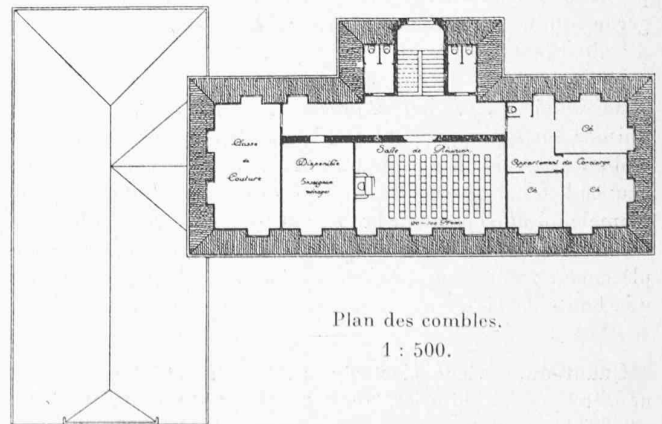
Coupe longitudinale. — 1 : 500.



Plan des
premier et deuxième étages.
1 : 500.



Perspective.



Plan des combles.
1 : 500.

II^e prix : projet de M. Henri Baudin, architecte, à Genève.

Concours de plans pour un bâtiment scolaire, à Blonay.

Rapport du Jury.

Le jury composé de MM. BRON, architecte des bâtiments de l'Etat de Vaud ; A. LAVERRIERE, architecte, à Lausanne ; A. BURNAT, architecte, à Vevey ; L. DÉNÉRÉAZ, syndic de Blonay ; G. MAMIN, secrétaire de la Commission scolaire, s'est réuni à Blonay les 11 et 12 décembre 1923, à l'hôtel de Bahyse ; après examen des lieux, il a procédé aux opérations qui lui incombait.

Au premier tour, les projets suivants ont été éliminés pour insuffisance d'étude : « Instruction », « Fiat Lux », « 8647,20 », « Pestalozzi II », « Lonlaire », « Sur nos monts », « Papillon », « Scholl ».

Après un nouvel examen des projets restants, le jury a écarté ensuite au deuxième tour : « Pestalozzi I », « Croix de Savoie », « Noël », « B. S. B. », « Neige », « Géo », « Madelon », « Dans les Pommiers », « Tzi-no », « La Ruche », « Les Pleïades », « La Tour ». Un troisième examen a éliminé les projets suivants : « 1924 », « A. B. C. », « Blonay 1923 », « Pleïades », « Clarté ».

L'élimination au deuxième et troisième tour repose sur les critiques générales suivantes : Implantation défectueuse ; pour plusieurs projets les classes beaucoup trop rapprochées de la limite S-E. Cube trop élevé. Mauvaise distribution des locaux. Architecture coûteuse et peu en rapport avec le caractère des constructions de la localité. Toitures beaucoup trop compliquées.

Le jury, malgré les qualités sérieuses que présentent les projets restants, a écarté les suivants, désignés au quatrième tour : Orientation S-E (variante). Pour nos gosses (variante). Un rez-de-chaussée (variante). Geôles. Y. F. M. Folly. Blond-Né. Pignon. Bahyse, pour les raisons suivantes : orientation S-E. (variante seule retenue par le jury) distribution du plan médiocre, architecture des façades insuffisante, cube élevé.

Pour nos gosses : (variante seule retenue par le jury) : quelques dispositions du plan sont critiquables ; architecture des façades compliquée et médiocre ; cube élevé.

Un rez-de-chaussée (variante seule retenue par le jury) : le rapprochement des locaux scolaires de la limite sud-est du terrain n'est pas admissible : toiture et lucarnes compliquées.

Geôles : Plan déchiqueté au nord : les locaux scolaires sont trop rapprochés de la limite sud-est.

J. F. M. : Les dispositions du plan du rez-de-chaussée sont dispendieuses. Les locaux scolaires sont trop rapprochés de la limite sud-est. Cube élevé.

Folly : Plans peu concentrés et dégagements trop développés. Escalier à annexe pas assez central.

Blond-Né : La disposition des bâtiments situe le préau d'une façon critiquable. Les façades manquent d'unité. Cube élevé.

Pignon : Les plans manquent d'étude. Gros cube.

Bahyse : Relation entre école et gymnastique peu heureuse. Locaux scolaires trop rapprochés de la limite sud-est.

Le jury passe ensuite à l'examen détaillé des projets restants et donne ici le résultat de ses décisions.

Deux partis. A : Bonne implantation, mais un peu rapprochée de la limite sud-est. Très bonne composition générale. Grand préau bien orienté. Bonne disposition de tous les services, à part le logement du concierge aux combles. Façade intéressante et bien composée. Ce projet a en outre l'avantage d'un cube réduit.

Deux partis. B : Ce projet est encore supérieur au précédent, par la disposition de l'entrée de l'école par un rez-de-chaussée inférieur. Plans plus ramassés, donnant plus de place encore

entre le bâtiment et la limite sud-est. Les dégagements, les locaux municipaux sont plus amples encore et le concierge est ici sur le même étage que la loge. A noter l'heureuse disposition de la scène et de ses dépendances. Cube réduit. Belle façade d'un caractère intéressant. L'entrée de l'école est cependant un peu écrasée ; dans son ensemble ce beau projet répond entièrement au programme¹.

« *Si qua fata sinant* » : Bonne implantation et bonne orientation. Plan simple et répondant bien au programme ; les escaliers un peu étroits et trop saillants sur la face postérieure ; bonne façade s'harmonisant bien dans son cadre. Cube réduit.

(A suivre).

L'exportation de l'énergie électrique de la Suisse.

Dans notre dernier numéro, nous avons relevé que M. le professeur Wyssling concluait de son exposé, devant les auditeurs du dernier cours de la S. I. A., que l'exportation de notre énergie électrique résiduelle était une nécessité inéluctable. Afin de justifier cette assertion, et après avoir défini, avec beaucoup de pénétration, le concept d'énergie résiduelle (Abfallenergie), objet de trop de regrettables méprises, M. Wyssling analyse l'exemple concret dont les données sont résumées par le tableau suivant et relatif à une chute d'eau, d'une puissance moyenne de 15 000 kW, alimentant une installation dont le coefficient d'irrégularité (Schwankungsverhältniss) mensuel (rapport de la puissance maximum de pointe à la puissance moyenne) est supposé égal à 2. Cinq hypothèses (caractérisées sur le tableau par les colonnes numérotées 1 à 5) sont envisagées pour l'exploitation, à savoir :

1^o Sans réservoir de régularisation journalière, de sorte que les pointes de consommation atteignent au plus la puissance hydraulique directement disponible tandis que les puissances moyennes mensuelles n'en sont que la moitié.

2^o Avec réservoir de régularisation journalière qui a pour effet de doubler la puissance installée (de 6000 à 12 000 kW).

3^o Avec réservoir de régularisation journalière et même production d'énergie « normale », mais avec vente, en été, de 3700 kW de puissance constante et d'une certaine quantité d'énergie de puissance variable.

4^o Même organisation que sous 3^o, mais pour une puissance installée égale à la puissance hydraulique annuelle moyenne disponible, avec, comme conséquence, une vente plus considérable d'énergie résiduelle, tout en conservant la même production d'énergie « normale ».

5^o Même puissance installée que sous 4^o, mais avec achat d'énergie étrangère pour couvrir les pointes d'hiver.

Le capital d'établissement des centrales, jusqu'aux départs à haute tension, est calculé sur la base de 1500 fr. par kW pour la première hypothèse, 1200 fr. pour la deuxième et la troisième hypothèse et 1100 fr. pour la quatrième et la cinquième hypothèse. Une partie seulement de l'énergie résiduelle disponible est supposée placée. Quant à l'énergie étrangère achetée en hiver, elle est évaluée à trois fois le prix de revient de l'énergie « normale » propre de la centrale. « Ces estimations, ajoute M. Wyssling, tout en étant conformes aux faits observés, sont plutôt en défaveur de ma thèse. »

Le tableau suivant met en lumière, entr'autres : la réduction importante du prix de l'énergie « normale » causée par la vente d'énergie résiduelle (cas 3, 4 et 5) ; l'augmentation considérable, du cas 1 au cas 5, de l'utilisation de l'énergie hydraulique et de la quantité d'énergie disponible tant nor-

¹ Voir la reproduction de ce projet aux pages 30 et 31 du *Bulletin technique* du 2 février 1924.